

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LE LUNDI 22 JUIN 2026 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11
mai 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 mai 2026 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la
délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 20 mars
2026, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Compte de gestion 2025 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Danjoutin par le comptable du Service de Gestion Comptable 1 de Belfort, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2025 - Commune de Danjoutin – Budget
principal

Après présentation des crédits ouverts et des montants réalisés durant l'exercice 2025 pour le budget principal de la commune par M. Stéphane FLUCKIGER, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de M. Emmanuel FORMET ayant quitté la salle lors du vote du fait de sa qualité d'ordonnateur du budget examiné, le Conseil municipal :

- 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 de la commune de Danjoutin ;
- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° arrête les résultats définitifs tels que produits en annexe au présent rapport.

POUR	26	<i>Dont vote par procuration : CHOUX Valérie, CUROT Martine, GUNES Musab, SAUGIER Elisabeth</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	26	
ABSTENTIONS	0	
Ne prend pas part au vote	1	<i>FORMET Emmanuel</i>

Affectation définitive des résultats 2025 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

- Affectation en réserves au R 1068 en investissement = 402 593,26 €
- Report en investissement D 001 = 638 814,33 €
- Report en fonctionnement R 002 = 622 073,46 €

BUDGET 2026 – Décision modificative - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les modifications budgétaires présentées en annexe.

Budget primitif 2026 - Subventions versées - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'attribution de la subvention de 6 350 € à la Résidence pour Personnes Agées Germaine Naal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions comme détaillé en annexe au présent rapport.

Les subventions aux bénéficiaires suivant sont adoptées à l'unanimité :

ADEVAM-FC, APAR, Association Communale de chasse agréée, Association Saint Tiburce, Balisage90, Centre Culturel de Danjoutin, Club Age d'Or, Denfert Gym, Ecole Anne Frank, Ecole St Exupéry, Etude et Pratique Budo, Handball, Harmonie municipale, Le Fil d'Ariane, Les amis de l'Orgue, Les étoiles St Exupéry, Les Petites Canailles, Les Petites mains de l'école A Frank, Ogec Notre Dame, Omnisport La Denfert, Ronde du Bosmont.

La subvention aux Jeunes Sapeurs-pompiers est adoptée à l'unanimité et Céline VAUDOUX ne prend pas part au vote :

POUR	26	<i>Dont vote par procuration : CHOUX Valérie, CUROT Martine, GUNES Musab, SAUGIER Elisabeth</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	26	
ABSTENTIONS	0	
Ne prend pas part au vote	1	VAUDOUX Céline

La subvention à l'association ASDAM est adoptée comme suit :

POUR	23	<i>Dont vote par procuration : CHOUX Valérie, GUNES Musab, SAUGIER Elisabeth</i>
CONTRE	2	FORMET Emmanuel, CUROT Martine (<i>par procuration</i>)
Suffrages exprimés	25	
ABSTENTIONS	1	GAILLARD Marie-France
Ne prend pas part au vote	1	DIETRICH Ludovic

Création d'un poste permanent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la création du poste pour la commune présentée ci-dessus et adopte la modification du tableau des emplois et effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la création du poste pour la commune présentée ci-dessus et adopte la modification du tableau des emplois et effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Montant des frais de représentation et conditions de prise en charge des frais des élus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les conditions de prise en charge des frais des élus dans les conditions ci-dessus énoncées et décide d'inscrire annuellement au budget primitif les crédits afférents.

Tarifs 2026 – Commune de Danjoutin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs 2026 suivant le tableau annexé au présent rapport.

Plan de financement Subvention Amendes de police 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention ou document afférent à ces dossiers de subvention.

Compte de gestion 2025 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 du budget annexe de la commune de Danjoutin libellé « Production d'Energie Photovoltaïque » par le comptable du Service de Gestion Comptable 1 de Belfort, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2025 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après présentation des crédits ouverts et des montants réalisés durant l'exercice 2025 pour le budget annexe de la commune de Danjoutin libellé « Production d'Energie Photovoltaïque » par M. Stéphane FLUCKIGER, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de M. Emmanuel FORMET ayant quitté la salle lors du vote du fait de sa qualité d'ordonnateur du budget examiné, le Conseil municipal :

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 du budget annexe de la commune de Danjoutin libellé « Production d'Energie Photovoltaïque » ;

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que produits en annexe au présent rapport.

POUR	26	<i>Dont vote par procuration : CHOUX Valérie, CUROT Martine, GUNES Musab, SAUGIER Elisabeth</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	26	
ABSTENTIONS	0	
Ne prend pas part au vote	1	FORMET Emmanuel

Affectation des résultats 2025 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

- Report en investissement D 001 = 38 300,80 €
- Report en fonctionnement R 002 = 57,57 €

Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) joint en annexe.

Modalités d'attribution des Cartes Avantages Jeunes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à proposer les cartes Avantages Jeunes aux conditions précisées ci-dessus et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

Avenant à la convention relative à la gestion d'un équipement de restauration scolaire au collège Mozart – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention avec le Conseil départemental et le Collège Mozart joint en annexe.

Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort – Pavillon Numérique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la présente convention et tout avenant ultérieur ou document visant à sa mise en œuvre.

Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs des produits du tabac

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le principe de contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière REP tabac, en faveur de la réduction des déchets de mégots dans l'espace public.
- décide de confier à Grand Belfort Communauté d'Agglomération la gestion de ce contrat, bien que la compétence "propreté" reste communale. À ce titre, GBCA assurera, au nom de la commune, les relations avec ALCOME et la mise en œuvre des actions prévues au contrat, et ce jusqu'à l'échéance de l'agrément d'ALCOME.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délégation de gestion.

Convention avec l'association Handball club de Danjoutin pour réalisation d'animations PEDT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire, à signer la présente convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre, y compris les avenants relatifs à sa reconduction ultérieure selon les arbitrages rendus dans le cadre du PEDT ;
- décide de prévoir au budget les crédits y afférent.

Convention de servitudes pour ligne électrique – Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ;

- la création de servitudes de passage sur le Domaine Public Communal (parcelles C060, C063, C033, C034 et C035 Le Grand Bois) au profit d'ENEDIS (plans joints en annexe),
- le principe et les conditions de ces servitudes, et notamment que chaque servitude est établie avec une indemnité forfaitaire et unique de 20 € au profit de la commune, soit 40 € au global pour les deux conventions,
- et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de servitudes à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rapport d'activités 2025 – Commune de Danjoutin

Le rapport d'activité annuel établit le bilan de la collectivité sur l'exercice écoulé. Il synthétise en un document l'ensemble des faits marquants et des indicateurs permettant une évaluation des performances collectives des services et des fonctions.

Il a également pour objectif d'apporter des éléments de réflexion sur les axes d'amélioration ou de revenir sur des décisions structurantes pour la collectivité afin de réajuster certaines actions et de valider les orientations stratégiques.

Le rapport joint en annexe présente les actions de la commune pour l'année 2025.

S'agissant d'un rapport d'information, le Conseil municipal n'est pas appelé au vote sur ce rapport.